

En conclusion, tant qu'il ne reconnaîtra pas que l'avenir appartient au pays qui a les travailleurs les mieux formés et les plus compétents et qu'il n'agira pas en conséquence, le Canada met son avenir en danger.

Je demande au gouvernement de faire son travail et de nous fournir un plan global de formation pour que les chômeurs canadiens, jeunes et vieux, puissent relever les défis de demain tout en faisant face à la réalité d'aujourd'hui.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)): Madame la Présidente, au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je suis heureux de pouvoir fournir un complément d'information portant sur la question que le député de York-Nord a posée le 10 octobre au sujet de la politique gouvernementale en matière de main-d'oeuvre.

En 1989, le gouvernement a mis en oeuvre la Stratégie de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Dans le cadre de cette stratégie, nous avons affecté 3,1 milliards de dollars la première année et 3,4 milliards de plus en 1992 à des programmes d'aide à l'adaptation à l'intention des travailleurs canadiens, soit plus de six milliards de dollars en deux ans.

Ces fonds ont permis aux travailleurs et à leurs employeurs de parfaire leurs compétences. Ils ont servi à préserver et à créer des emplois stables et de longue durée au lieu de financer des programmes ponctuels de création d'emplois.

Dans le rapport qu'il a publié récemment sur le Canada, l'expert en compétitivité Michael Porter fait observer que les efforts déployés ces derniers temps par le gouvernement fédéral pour faire une plus grande place à la formation des chômeurs constituent un pas dans la bonne voie. De plus, la création plus tôt cette année de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre illustre la formule de partenariat qu'il faut adopter au Canada. Le Canada doit demeurer prospère dans un environnement de plus en plus compétitif.

L'initiative de la prospérité lancée par le gouvernement comprend ce qui suit: le 29 octobre 1991, le ministre des Sciences et de la Technologie et le ministre de l'Emploi et de l'Immigration ont publié deux documents de travail, un sur la compétitivité, l'autre sur l'éducation. Ces documents visent à susciter un débat national sur les facteurs exerçant une certaine influence sur notre prospérité actuelle et future.

L'ajournement

Le débat national sur la prospérité sera coordonné par un groupe directeur formé de représentants du secteur privé, et tous les Canadiens intéressés pourront y participer.

Quant aux consultations sur l'éducation, elles permettront de déterminer les lacunes qui existent encore dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et les solutions que pourraient adopter tous les Canadiens pour tenter ensemble de régler le problème.

Aujourd'hui comme hier, les initiatives gouvernementales prouvent à quel point le gouvernement accorde de l'importance aux politiques relatives au marché du travail, et ce dans le but de faciliter l'adaptation des Canadiens et de bâtir une économie plus solide et plus compétitive. Merci beaucoup.

LA PAUVRETÉ

M. Ronald J. Duhamel (Saint-Boniface): Madame la Présidente, j'ai posé le 21 novembre à la Chambre une question ayant trait à la pauvreté des enfants.

Ma question comportait deux éléments. Le premier portait sur les prestations de bien-être sociale que reçoivent certaines familles, et je me préoccupais plus spécialement des parents uniques. Il s'agit dans la plupart des cas de femmes et de leurs enfants. Le deuxième élément portait sur les paiements de pension alimentaire.

Voyons la situation. On compte environ cinq millions de pauvres dans notre pays, dont plus d'un million sont des enfants, et leur nombre augmente sans cesse. Cette année, 1,8 millions de personnes se nourriront grâce aux banques alimentaires au Canada, et environ 40 p. 100 d'entre eux seront des enfants. C'est un chiffre déplorable.

Dans son rapport intitulé Revenus de bien-être social, le Conseil national du Bien-être a dit que, au Manitoba, une famille monoparentale, le plus souvent une femme avec un enfant, gagne 3 p. 100 de moins aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Ce même parent avec un enfant à élever recevait 9 000 \$ de moins que le seuil de la pauvreté. Pouvez-vous imaginer? C'est presque un salaire en soi.

Le gouvernement dira, je le vois venir, qu'il dépense plus. Évidemment qu'il dépense plus. Il y a plus de gens qui sont pauvres. Il y a plus de prestataires. Il dira qu'il a augmenté certains paiements. Mais cela ne tient pas compte de l'inflation. En quoi cela aide-t-il cette mère et son enfant?

Je voudrais parler des versements d'aide pour les enfants, car on n'a absolument pas répondu à cet aspect de ma question, ce qui m'a terriblement déçu. Nous savons que ces paiements ne sont pas suffisants. Nous savons qu'ils arrivent tard et que, parfois, ils n'arrivent pas du tout. En fait, au Canada, les gens ne paient pas ou paient en retard dans 50 p. 100 à 85 p. 100 des cas.